

## FORMATION DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL 2012

N° formateur : 82.42.00274.42

**Objet :** rendre le stagiaire capable d'intervenir immédiatement et efficacement après un accident en prodiguant les premiers soins d'urgence.

**Formatrices :** Evelyne CONDAMINE, Stéphanie HERMANN - Monitrices diplômées

E.Mail : evelyne.condamine@stln42.fr - Tél. : 06/25/47/89/68

E.Mail : stephanie.hermann@stln42.fr

Un médecin du travail intervient pour les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession.

**Nombre de participants :** 8 à 10 personnes par stage.

**Durée du stage :** 18 heures réparties sur 3 jours espacés d'une semaine. A l'issue du stage, la carte de secouriste du travail est délivrée.

1 kit de protection est remis à chaque salarié en fin de formation ou de recyclage.

**Lieux :** - dans nos locaux de Parigny (ZA Les Berges du Rhin), à Boën et Noiretable.  
- dans l'entreprise, si le nombre de participants le justifie.

**Les stages auront lieu aux dates suivantes :**

Centre de Parigny	Boën	Noiretable
17 - 24 et 31 janvier 2012		
22 - 29 mars et 05 avril 2012		
05 - 12 et 19 juin 2012		
10 - 17 et 24 septembre 2012		
12 - 19 et 26 novembre 2012		

**Horaires :** 8H30 à 11H30 et 13H00 à 16H00

**Formation continue :** tous les deux ans, une formation de 6 heures est obligatoire pour conserver son statut de secouriste. La formatrice contacte les entreprises et propose des dates de formation.

**Santé au Travail Loire Nord assure ces formations depuis 1985. Au cours de ces deux dernières années, 279 secouristes ont été formés et 1213 ont bénéficié d'une formation continue.**

### Résumé du programme de formation de sauveteur secouriste du travail

**Il s'agit du programme national de secourisme défini par l'INRS.**

(méthode pédagogique active avec mises en situation).

**Présentation du sauvetage secourisme du travail** – intérêt de la prévention – rôle du secouriste dans l'entreprise – les accidents du travail – présentation du programme.

**Face à une situation d'accident, le secouriste doit être capable de :**

**Protéger :** rechercher les risques persistants – repérer les personnes exposées – supprimer ou isoler le risque sans s'exposer lui-même.

**Examiner** la victime et faire alerter ou alerter les secours.

**Secourir :** effectuer l'action appropriée à l'état de la victime (ex : compression, bouche à bouche, massage cardiaque, position latérale de sécurité, description des signes d'un malaise, ...)

Cette partie du programme comprend désormais **un module enfant et nourrisson** avec adaptation des techniques.

**Utilisation défibrillateur**

**Risques spécifiques** à l'entreprise ou à la profession traités par un médecin du travail. Contenu de la trousse à pharmacie de l'entreprise.

